

Tous avec Raoult : actions en justice contre Macron, Buzyn et tous les autres, vous êtes intéressé ?

écrit par Christine Tasin | 30 avril 2020



Nous vous avons déjà présenté [Silvano Trotta](#), entrepreneur résistant qui fait régulièrement [des videos.](#)

L'affaire du Professeur Raoult a fait déborder le vase, et a montré à Silvano Trotta la voie à suivre.

Il a donc décidé que informer et dénoncer c'est bien, mais qu'à un moment donné il fallait passer à l'action.

Il a donc constitué un cabinet d'avocats qui a mis en ligne une plate-forme destinée à entamer des actions de groupe pour tous ceux qui sont (ou s'estiment) victimes des décisions prises par le gouvernement.

Les buts sont pluriels, montrer que les citoyens ne se

laissent pas faire, s'opposer à Macron et tous les « spécialistes » qui veulent nous interdire les traitements qui marchent, comme l'hydroxychloroquine. Mais il s'agit aussi de demander réparation pour les préjudices, les souffrances, les morts... dues à l'absence de masques, de tests...

Plus les plaignants seront nombreux, plus ils pèseront et moins les actions en justice coûteront.

Voici la présentation du projet par Silvano et par Maître Manna.

J'ai inscrit *Résistance républicaine*, comme association, et je me suis inscrite à titre individuel, comme citoyenne



The image shows a registration form titled "Actions collectives CORONAVIRUS" with the hashtags #NOUBLIONSRIEN and #COVID 19. The text reads "RECEVEZ NOS INFOS VÉRIFIÉES SUR LES ACTIONS COLLECTIVES EN JUSTICE." Below this is a text input field containing the email "christinetasin@resistancerepublicaine.com", a dropdown menu set to "Association ou collectif", and a green button labeled "INSCRIPTION GRATUITE" with a white checkmark icon.

<https://noublionsrien.fr/>



COVID-19 Action collective :



Le droit de soigner & d'être soigné

Agir pour la liberté de prescription de tous les médecins

Ne laissons pas les malades sans traitement.

#chloroquine #bithérapies #antibiotiques

Le contexte :

Action à l'étude

L'hydroxychloroquine et l'azitromycine, ainsi que d'autres bithérapies prometteuses contre le COVID-19 (comme les antibiotiques macrolides et les C3G) subissent **un blocage en dépit de l'absence de tout traitement qui ferait l'objet d'un consensus scientifique**.

Les malades et leurs familles sont laissés **sans soins et sans espoir**.

En attendant, **des patients souffrent, des hommes et des femmes meurent**.

La prescription de ces traitements au bon moment est empêchée puisqu'ils sont prohibés avant hospitalisation, empêchant ainsi les médecins de ville de prévenir l'aggravation de la maladie. Pourquoi empêcher les malades de bénéficier d'un tel **traitement, sous contrôle médical** ? Pourquoi les médecins de ville ne peuvent-ils pas prescrire de traitement spécifiquement pour cette maladie du COVID-19 ?

L'action visera à **permettre aux médecins de retrouver leur liberté de prescription** et aux **patients de retrouver leur droit d'accès aux soins**.

Les préinscriptions :

- **Se préinscrire est gratuit et vous restez libre** : vous recevrez des nouvelles et pourrez vous désinscrire ou décider de rejoindre l'action.

Qui peut participer ?

- Citoyens
- Victimes et proches de victimes
- Professionnels de santé
- Associations, fondations et ONG

Comment faire ?

- **Il suffit de se préinscrire en ligne** sur cette page pour recevoir des nouvelles.

Les avocats sur le dossier



LES DÉFENSEURS



Christophe Lèguevaques

Docteur en droit et avocat au barreau de Paris. Il est connu pour les combats collectifs qu'il mène au travers de la plateforme d'actions collectives MySMARTcab.



Arnaud Durand

Avocat au barreau de Paris, Major à l'Université Panthéon-Assas. Avocat en droit des brevets, il intervient aussi en défense de victimes de dommages liés aux ondes électromagnétiques.



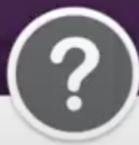
Séverine Manna

Avocat au barreau de Paris, elle intervient sur les contentieux complexes à la croisée du droit public et droit privé mais aussi du droit français et communautaire, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.



Jérôme Karsenti

Avocat au barreau de Paris, il exerce une activité d'avocat pénaliste tant en défense que du côté des parties civiles.



***** *****

Vous êtes avocat et souhaitez défendre des citoyens dans le cadre de la crise due au COVID 19 ? Nous sommes ouverts à l'élaboration d'une stratégie commune. Contactez-nous pour en discuter.

